



Mr CHACUN Geoffrey
 EIRL GMS MENUISERIE
 6, bis rue du Grand Breuil
 79410 CHERVEUX
 06.59.35.32.75
 gms.menuiserie79@gmail.com

MR CHICAULT

28 rue des Rois
 79270 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

Adresse Travaux :

MR CHICAULT

28 rue des Rois
 79270 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

A l'attention de Mr CHICAULT

DEVIS n°265 du 20/06/2023

Désignation	Qté	Unité	P.U. H.T.	Total H.T.	Taux T.V.A.
Fourniture et pose de séparation verrière					
Verrière entrée					
Finition des profils : Blanc RAL 9016 Satiné - Dimensions de la baie : Haut 1 300 mm x Larg 620 mm - Dimensions finies : Haut 1 297,0 mm x Larg 617,0 mm(Quantité 1) - Nombre de partitions : 2 - Largeur des partitions : 267 mm - Disposition : Partitions verticales - Remplissage : Verre clair trempé	1,00		660,00	660,00	10 %
Verrière bureau					
Finition des profils : Blanc RAL 9016 Satiné -Dimensions de la baie : Haut 1 300 mm x Larg 930 mm - Dimensions finies : Haut 1 297,0 mm x Larg 927,0 mm(Quantité 1) - Nombre de partitions : 3 - Largeur des partitions : 272 mm - Disposition : Partitions verticales - Remplissage : Verre clair trempé	1,00		780,00	780,00	10 %
Délais d'exécution des travaux: Automne 2023					

T.V.A. intracommunautaire : FR14880494059 - RM 880494059RM79 - SIRET : 88049405900012 - APE : 4332A - Aucun escompte accordé pour paiement anticipé - Taux des pénalités exigibles à compter du lendemain de la date de règlement en l'absence de paiement : 1.5% par mois.
 Acceptant les règlements par chèques en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration (Décret N°79-638 27/7/79) Le vendeur se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. Ce document est établi en application du ou des taux de TVA en vigueur. La modification du ou des taux de TVA, à la hausse ou à la baisse, sera répercutée sur le prix final TTC.
 Assurance professionnelle : MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS - Contrat n° 179016154 E 001 MAAF Pro - Chauray - 79036 NIORT Cedex 9
 Couverture géographique : France et en Principauté de Monaco - Domiciliation bancaire : Credit Mutuel 79410 ECHIRE - IBAN : FR76.1551.9391.0600.0218.8630.167 - BIC : CMCIFR2A

Désignation	Qté	Unité	P.U. H.T.	Total H.T.	Taux T.V.A.

Mode de règlement : A réception de facture

Montants en Euros	
Total H.T.	1 440,00
Total T.V.A. 10%	144,00
Total T.T.C.	1 584,00

Devis gratuit

Acompte de 30% du montant TTC à la signature du devis

Solde à la fin des travaux

Devis valable 15 jours et révisable au delà

Faire précéder la signature de "Devis reçu avant l'exécution des travaux, lu et accepté avec la date"

Merci de votre confiance

Accord du client et signature

Signature du chargé d'affaire

T.V.A. intracommunautaire : FR14880494059 - RM 880494059RM79 - SIRET : 88049405900012 - APE : 4332A - Aucun escompte accordé pour paiement anticipé - Taux des pénalités exigibles à compter du lendemain de la date de règlement en l'absence de paiement : 1.5% par mois.
 Acceptant les règlements par chèques en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration (Décret N°79-638 27/7/79) Le vendeur se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. Ce document est établi en application du ou des taux de TVA en vigueur. La modification du ou des taux de TVA, à la hausse ou à la baisse, sera répercutée sur le prix final TTC.
 Assurance professionnelle : MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS - Contrat n° 179016154 E 001 MAAF Pro - Chauray - 79036 NIORT Cedex 9
 Couverture géographique : France et en Principauté de Monaco - Domiciliation bancaire : Credit Mutuel 79410 ECHIRE - IBAN : FR76.1551.9391.0600.0218.8630.167 - BIC : CMCIFR2A

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal : Commune :

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel

autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :

dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage

huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques

système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à, le

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.